

Mardi 14.3.2011

Postulat 2.129

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Chers Collègues,

Le groupe ADG soutient activement les 4 premières lignes de ce postulat, cela s'arrête là !

En effet, il est important que l'Etat prenne des mesures sérieuses pour lutter contre le travail au noir, notamment celui des dames de ménage. Il est important que ces personnes, comme tout autre salarié, contribuent au financement des assurances sociales, dont elles pourraient bénéficier en cas de besoin. Il paraît avant tout nécessaire qu'elles soient couvertes en cas d'accident ou de maladie et il serait opportun qu'elles puissent cotiser pour la prévoyance professionnelle en sachant bien que le seuil d'entrée se situe actuellement à 20'880 Fr.

Par contre, le groupe ADG s'oppose à la proposition de permettre aux employeurs privés de déduire de la déclaration les charges sociales et les salaires versés. Pourquoi une telle déduction pour les personnes qui peuvent se permettre d'engager une personne pour les activités ménagères et pas par exemple, pour l'agriculteur qui doit engager du personnel pour les récoltes ? Pourquoi créer un système inéquitable ?

Il vaut mieux s'intéresser aux causes du travail au noir ? Du côté de l'employeur, on peut facilement imaginer qu'il s'agit d'éviter de payer les charges sociales. On peut ici rappeler ou informer les employeurs que Top Relais peut gérer toute la question des charges sociales et de l'éventuelle LPP.

Quant aux employées, certaines d'entre elles ne souhaitent pas officialiser leur travail. Et ce, pour éviter que ce revenu d'appoint pour le ménage augmente les impôts et leur fasse par exemple perdre les subventions de la LAMAL.

Le groupe ADG pense qu'il est important de se soucier des problèmes des employé(e)s plutôt que de favoriser des employeurs. Pour cette raison, si une baisse d'impôts permet de neutraliser le travail au noir, il est clairement préférable de l'appliquer aux petits revenus.

Dans ce sens, nous vous demanderons de soutenir vendredi le postulat 1.111 qui propose des allègements fiscaux pour les bas revenus. Il est certain que la réalisation de ce postulat encouragerait plus les personnes travaillant au noir à déclarer leurs revenus.

Pour l'instant, merci de refuser le postulat du PLR...

MERCI de votre attention...